

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr) - Site web : <http://www.sntrs.fr>

EN BREF n°78 20 mai 2005

## Communiqué

Suite au rejet unanime exprimé par les personnels scientifiques du projet de la première version de Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI), le ministère de l'éducation et le ministère de la recherche ont ouvert une série de discussions avec des représentants institutionnels de la communauté scientifique et avec le comité de suivi des Etats Généraux. Il n'a consenti qu'à quelques rencontres avec les syndicats de la recherche et SLR, sans jamais entamer de véritables négociations. **Jusqu'à ce jour, le gouvernement refuse de s'engager sur une programmation pluriannuelle des postes et des moyens qui permettrait de donner une impulsion durable à la recherche, tant publique qu'industrielle.**

**La communication du ministre de l'éducation, François Fillon ne répond pas à cette demande de la communauté.** S'il confirme un engagement déjà pris par le Président de la république d'attribuer un milliard d'euros supplémentaire par an les trois prochaines années, il s'en tient à une promesse conditionnelle quant aux emplois, 3000 postes sont annoncés pour 2006, peut-être autant en 2007 « en fonction de la mise en œuvre de la loi ». Sans connaissance de la part consacrée aux financements de base des laboratoires, le risque persiste d'une organisation de la recherche autour de projets concentrés sur des priorités que traduit la place donnée à l'ANR. Les mesures annoncées laissent planer un risque de reculs en matière de démocratie. Enfin le gouvernement fonde sa politique de soutien à la recherche industrielle essentiellement sur des mesures fiscales.

**Le SNTRS-CGT demande l'ouverture de réelles négociations avec les organisations syndicales et SLR.** Il demande que soient enfin abordés la question des mesures et des moyens nécessaires à redonner aux métiers de la recherche une réelle attractivité pour les jeunes, notamment une revalorisation des débuts de carrières pour tous les personnels de la recherche, une augmentation du nombre d'allocations doctorales et de leur montant, une revalorisation des carrières, un statut pour les doctorants et les post-doctorants, l'intégration des personnels précaires. Ces mesures exigent un engagement de moyens financiers et des créations de postes sur plusieurs années.

**Le SNTRS appelle les personnels de la recherche à faire entendre ces exigences lors des actions organisées le 20 mai dans toute la France.**

Villejuif, le 19 mai 2005

## Recherche : imposer une autre politique

La mobilisation des personnels depuis 2003 avait contraint le gouvernement à reculer, notamment sur les emplois. Il a du mettre au placard un premier projet de LOP.

Cependant il fait preuve d'une réelle mauvaise volonté pour prendre en compte des aspirations des personnels de la recherche et des propositions des syndicats. En témoignent ses récentes rencontres avec les syndicats et leur décision de quitter les discussions en cours.

Le gouvernement s'est lancé dans une politique désastreuse pour la recherche. Cela en mettant en place une Agence Nationale de la Recherche (ANR) chargée de chapeauter l'ensemble de la recherche publique et en engageant une politique de Pôle de Compétitivité sans aucun débat dans la communauté scientifique.

Cette politique, si elle se poursuit, mettra en réel danger les recherches pour l'avancée des connaissances, au profit de recherches « immédiatement rentables » pour les entreprises.

Elle ne permettrait plus à la recherche publique d'embrasser l'ensemble des champs de la connaissance.

Elle serait source de précarité pour les personnels et les équipes de recherche.

Le gouvernement refuse obstinément de s'engager sur des questions aussi essentielles que :

- La programmation sur le long terme des moyens et des emplois supplémentaires nécessaires à la recherche et l'enseignement supérieur publics,
- La garantie de moyens récurrents permettant des recherches dans tous les domaines,
- Le renforcement des établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics,
- La prise en compte des besoins sociaux, culturels et économiques,
- L'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (amélioration des niveaux de salaire et des carrières),
- L'incitation du privé à investir dans ses propres recherches (programmes et emplois),

Seul engagement ministériel : la création de 3000 emplois pour 2006 et le déblocage de 6 milliards d'€ pour la période 2005 – 2007 (sans plus de précision sur ce qui reviendra aux EPST et à l'Enseignement supérieur). Et ces annonces restant encore à concrétiser dans les budgets.

L'expérience récente tend à rendre méfiant vis à vis de ces annonces gouvernementales : il suffit de se rappeler celles concernant les emplois qui devaient être créés ou recréé en 2004 et qui n'ont été mis au recrutement qu'en 2005 (mais pas tous) ! Et rien en matière d'engagement immédiat (collectif budgétaire 2005).

Les déclarations de Fillon et d'Aubert le 18 mai ne changent rien sur le fond.

Nous devons amener le gouvernement à mettre en place une autre politique de recherche qui réponde aux besoins de la population et non (comme le réaffirme le projet de constitution européenne) aux seules exigences de compétitivité des entreprises.

Une telle politique doit répondre aux revendications des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Toutes ces questions sont vitales pour l'avenir de la recherche et surtout pour l'avenir social et économique du pays.

L'intervention des travailleurs de la recherche et de la population sur l'ensemble de ces questions est décisif pour l'avenir, notamment le 20 mai.

**La FERC mettra tout en œuvre pour que l'action se poursuive.**

Montreuil, le 19 mai 200